

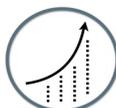


toute notre expertise à votre service

PERFECTIONNER SA PRATIQUE CONTRACTUELLE EN DROITS D'AUTEUR, DROITS VOISINS, DROITS A L'IMAGE 7 heures



à distance



9,7 /10 (7 avis)



AUTEURS

Description synthétique. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

PUBLIC

Administratrice/administrateur - responsables et chargé/es de communication - directions artistiques - toute personne amenée à traiter les droits d'auteur, les droits voisins et le droit à l'image dans sa structure.

PRE-REQUIS

Être en charge de la rédaction des différents types de contrats, lettres-accords et autorisations abordant les questions du droit d'auteur, des droits voisins et du droit à l'image.

OBJECTIFS

- Perfectionnez votre pratique contractuelle en matière de droit d'auteur, droits voisins et droit à l'image
- Actualiser ses connaissances quant aux règles du droit d'auteur, des droits voisins et du droit à l'image afin d'« aiguïser » ses réflexes en la matière
- Elaborer des outils juridiques pertinents (contrat, lettre-accord, autorisation, etc.).

CONTENU DÉTAILLÉ - mis à jour le 30/07/2025

Droit d'auteur et droits voisins : bien qualifier pour bien sécuriser !

- Sécuriser ses droit d'auteur et droits voisins dans le cadre de contrats : audit et rédaction
- Apposer les mentions obligatoires sur les programmes, affiches et feuilles de salle e
- Les aménagements contractuels envisageables
- Les règles de captation audiovisuelle de spectacles et leur diffusion

Droits voisins vs Droit à l'image des personnes

- Différencier Making-of, interview, documentaire sur un spectacle
- Utiliser l'image d'une personne/d'un public sans autorisation pour illustrer une actualité
- L'intervention du public dans un spectacle

- Utiliser correctement l'image de mineurs sur scène ou dans le public

La diffusion/reprise de contenus (textes, sons, photos/vidéos) via internet et les réseaux sociaux

- La responsabilité des contenus générés par les utilisateurs(forums, commentaires des internautes, mise en ligne de contenus par des internautes photographiques ou vidéographiques, etc.)
- Reprendre du contenus provenant des réseaux sociaux : « sourcer » ou intégrer (« embed »)



Mis à jour 30/07/2025

Copyright CAGÉC©